

**République Française -Département du Doubs – Canton de Saint-Vit  
Commune de Ruffey-le-Château**

**Séance du conseil municipal du 03 mars 2023**

**Nombre de conseillers** : En exercice : 11 Présents : 8 Absents : 3 Votants : 9

**Date de convocation** : 24/02/2023

**Affichage convocation le** : 24/02/2023

**ETAIENT PRESENTS** : COQUARD Patricia, BOHIN Laurent, PAUSET Emmanuel, ARNOUX Alexandre, GUILBERT Pierre-Alain, CHIAPPINELLI David, ENGGASSER Matthieu, VULIN Irène.

**PRESIDENTE DE SEANCE** : COQUARD Patricia

**EXCUSÉ** : MOTTIN Richard a donné procuration à M.GUILBERT Pierre-Alain, DE CARVALHO Michel et DELMOTTE Alexis.

**ABSENT** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BOHIN Laurent

**Ordre du jour** :

Nomination d'un secrétaire de séance.

Approbation du PV du 16 décembre 2022

Informations :

- Droit de préemption
- Devis signés dans le cadre d'une délégation
- Calendrier des locations de salle
- Population Ruffey-le-Château au 01/01/2023
- Autorisations d'urbanisme délivrées

Dossiers :

- Compte administratif
- Compte de gestion
- Affectation du résultat
- Travaux sylvicoles 2022-2023
- Rénovation du bâtiment de la mairie :
  - Choix du bureau de contrôle construction, diagnostic amiante, contrôleur SPS
  - Assurance dommage-ouvrage
- Devis Albizzia
- Zone d'activité de Ruffey-le-Château : accès
- Facturation frais d'enlèvement dépôts de déchets sauvages

Questions diverses :

- Retour repas des Aînés
- Proposition achat ou location photocopieur
- Journée citoyenne
- Point recensement population
- Journée citoyenne
- Soirée jeux
- Comité de pilotage mobilités douces

## **01/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum. A l'unanimité, le conseil municipal nomme BOHIN Laurent, secrétaire de séance.

**Vote : 9      Pour : 9      Abstention : 0      Contre : 0**

### **Délibération 2023/03/03/01**

## **02/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Madame le maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022. Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022 n'appelle ni remarque ni observation.

**Vote : 9      Pour : 9      Abstention : 0      Contre : 0**

### **Délibération 2023/03/03/02**

## **INFORMATIONS**

- Droit de préemption dans le cadre d'une délégation. : Maison située au 3, rue des Combottes
- Devis signés dans le cadre de la délégation : devis du bureau d'étude PICARD et VIALA pour la faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques pour un montant de 450€ HT.
- Calendrier locations de salle : les conseillers se répartissent les dates de location de la salle
- Population de Ruffey-le-Château : à ce jour, 368 personnes composent la population de Ruffey-le-château
- Autorisations d'urbanisme délivrées :
  - o Permis de construire : M.DIETRICH Jean-Luc au 9, rue du Douillon pour une véranda, SCI RTEL à la Vaivre 2 pour un bâtiment agricole et M.CHAUVET au 11, rue du Douillon pour un agrandissement.
  - o M.RABASSE à la Vaivre 2 pour des panneaux photovoltaïques et M.VEUILLET au 11, vieille rue pour un ravalement de façades

## **03/ COMPTE DE GESTION 2022**

Le Conseil Municipal examine et vote le compte de gestion transmis et établi par le trésorier du Trésor Public du Service de Gestion Comptable (SGC) de Besançon.

## Résultats budgétaires de l'exercice

18000 - RUFFEY LE CHATEAU

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	678 900,17	261 659,08	940 559,25
Titres de recette émis (b)	189 447,66	212 905,32	402 352,98
Réductions de titres (c)	0,00	281,15	281,15
Recettes nettes (d = b - c)	189 447,66	212 624,17	402 071,83
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	678 900,17	245 131,87	924 032,04
Mandats émis (f)	48 596,55	130 331,09	178 927,64
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	48 596,55	130 331,09	178 927,64
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	140 851,11	82 293,08	223 144,19
(h - d) Déficit			

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

18000 - RUFFEY LE CHATEAU

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-110 814,17		140 851,11		30 036,94
Fonctionnement	208 043,25	151 050,17	82 293,08		139 286,16
<b>TOTAL I</b>	<b>97 229,08</b>	<b>151 050,17</b>	<b>223 144,19</b>		<b>169 323,10</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>97 229,08</b>	<b>151 050,17</b>	<b>223 144,19</b>		<b>169 323,10</b>

Le Conseil Municipal vote le Compte de gestion 2022 du trésorier.

**Vote : 9      Pour : 9      Abstention : 0      Contre : 0**

**Délibération 2023/03/03/03**

### **04/ COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Madame le Maire présente le compte administratif 2022 :

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>				<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET</b>				<b>A</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 130 331,09	G	212 624,17
	Section d'investissement	B 48 596,55	H	189 447,66
		+	+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE</b> N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I	56 993,08 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 110 814,17 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=	=	
<b>TOTAL EXERCICE</b> (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 289 741,81	= G + H + I + J	459 064,91
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b> (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F 41 618,53	L	5 038,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E + F 41 618,53	= K + L	5 038,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A + C + E 130 331,09	= G + I + K	269 617,25
	Section d'investissement	= B + D + F 201 029,25	= H + J + L	194 485,66
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A + B + C + D + E + F 331 360,34	= G + H + I + J + K + L	464 102,91

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Le Conseil Municipal :

- vote le compte administratif 2022 ;
- constate la régularité et la concordance des écritures avec le compte de gestion du trésorier de la commune.
- 

Madame le Maire sort de la salle du Conseil Municipal et ne prend pas part au vote.

**Vote : 8      Pour : 8      Abstention : 0      Contre : 0**

**Délibération 2023/03/03/04**

## **05/ AFFECTATION DU RESULTAT 2022**

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif, le Conseil Municipal constate que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 139 206.16 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	82 293.08 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	56 993.08 €
<b>C Résultat à affecter</b> =A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	139 286.16 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	30 036.94 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	-36 580.53 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E 6 543.59 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 139 286.16 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	6 543.59 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	132 742.57 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

Le Conseil Municipal vote l'affectation du résultat proposée.

**Vote : 9      Pour : 9      Abstention : 0      Contre : 0**

**Délibération 2023/03/03/05**

### **06/ TRAVAUX SYVICOLES 2022-2023**

Monsieur Samuel HUGUES, a présenté à Mme le Maire le devis des travaux sylvicoles pour l'année 2023.

Des travaux de dégagement de régénération dans les parcelles 7 et 8.

Plantations dans les parcelles 19 et 20.

Travaux préalables à la régénération et dégagement manuel de plantation dans la

parcelle 20

Le montant total HT s'élève à 4 049.47 € soit 4 454.42 € TTC.

Pour l'arboretum, le garde a établi un inventaire, il manque 22 plants. Il propose de replanter quelques essences en harmonie avec celle déjà présente pour une somme approximative de 1 000 € tout compris.

Le Conseil Municipal vote les travaux proposés et s'engage à inscrire au BP les crédits correspondants au devis proposé.

**Vote : 9      Pour : 9      Abstention : 0      Contre : 0**

### **Délibération 2023/03/03/06**

## **07/ RENOVATION DU BATIMENT MAIRIE**

Dans le cadre du dossier de rénovation du bâtiment Mairie, madame le Maire a sollicité trois entreprises pour effectuer les missions de contrôles :

- Contrôle amiante
- Contrôleur technique construction
- SPS (Sécurité Protection Santé)- responsabilité du Maitre d'ouvrage.  
mais également une assurance dommage ouvrage obligatoire en raison de la réhabilitation de logements.

Les devis sont parvenus en mairie et Madame le Maire restitue son analyse :**Voir annexe.**

D'autre part la Région a contraint la commune à réaliser une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïque sur la toiture.

L'architecte des bâtiments de France a été contacté par Mme le Maire (bâtiment public et repéré au PLU) qui a donné un avis sur une éventuelle installation : il recommande des tuiles photovoltaïques teintées rouges ou des panneaux photovoltaïques en intégration.

Le bureau d'étude Picard et Viala a été sollicité pour l'étude.

Pour mémoire l'APD concernant la rénovation a été validé. Les éléments mentionnés ci-dessus doivent être clairement déterminés et ensuite le dossier d'appel d'offres pourra être lancé en concertation avec l'architecte notamment pour les dates de démarrage de chaque phase.

Le Conseil Municipal choisit l'entreprise SOCOTEC et autorise le Maire à signer le devis.

En ce qui concerne la restitution de l'étude photovoltaïque, et compte tenu des recommandations de l'architecte des bâtiments de France, le Conseil Municipal décide de réaliser l'étude de faisabilité obligatoire mais sans réalisation de travaux.

**Vote : 9 Pour : 9      Abstention : 0      Contre : 0**

### **Délibération 2023/03/03/07**

## **08/ DEVIS ALBIZZIA**

Madame le Maire présente le devis d'entretien du village proposé par Albizzia. Il s'élève à 12 997.81 € HT soit 15 597.37 € TTC.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le devis d'entretien des bords de chaussée de Ruffey-le-Chateau

**Vote : 9      Pour : 9      Abstention : 0      Contre : 0**

### **Délibération 2023/03/03/08**

## **09/ ZONE D'ACTIVITE DE RUFFEY-LE-CHATEAU : Accès**

Le dossier de la Zone d'activités de Ruffey-le-Château conduit par la Communauté de Communes du Val Marnaysien est dans une phase d'étude approfondie. Cette zone est prévue au PLU depuis de nombreuses années et des entreprises sont très intéressées pour une installation. Elle répond à un besoin de notre territoire et conduit à son attractivité. Les accès à la zone doivent être définis.

Le Département du Doubs a été sollicité pour un relevé topographique et une étude de faisabilité prenant en compte :

- Un accès et une sortie sécurisée à la zone et la Vaivre 1
- Une traversée de la RD 67 sécurisée pour les piétons et principalement les usagers du bus de la ligne régulière Besançon-Gray.
- Une meilleure sortie de village pour aller en direction de Besançon.

Ces éléments conduisent le Département à nous proposer deux solutions :

- Un giratoire dans l'axe actuel de la route avec un empiètement sur l'espace de la chapelle Saint-Antide ce qui conduirait à la déplacer de quelques mètres.
- Un giratoire légèrement désaxé par rapport à l'accès actuel de Ruffey-le-Château avec un empiètement sur du foncier privé sous réserve de l'acquisition par le Département du terrain concerné.

Une réunion d'information du Conseil Municipal a eu lieu en mairie.

Le Conseil Municipal doit donner un avis, afin d'indiquer au Département si ces deux propositions peuvent être envisagées avant de poursuivre les études.

Le Département recherche la solution la plus techniquement réalisable, la plus pérenne, consensuelle et la moins coûteuse pour des travaux réalisés avec de l'argent public. A ce jour aucun chiffrage n'a été réalisé.

Après de longs échanges, le conseil municipal n'est pas contre les deux solutions proposées par le Département mais souhaite avoir un chiffrage précis et autorise le Maire a demandé ces éléments au Département.

**Vote : 9      Pour : 9      Abstention : 0      Contre : 0**

### **Délibération 2023/03/03/09**

## **10/ FACTURATION FRAIS D'ENLEVEMENT DEPOTS DE DECHETS SAUVAGES**

Dans le cadre de ses pouvoirs de Police Madame le Maire a la faculté de dresser un Procès-verbal aux personnes identifiées lors de dépôts sauvages.

Ce Procès-verbal est ensuite transmis à M le Procureur de la République pour des poursuites éventuelles.

Afin de ne pas laisser les déchets dans la nature, la commune a la faculté de faire enlever les déchets déposés, par une entreprise et réclamer le remboursement des frais d'enlèvement aux personnes identifiées.

L'entreprise facture les frais d'enlèvement à la commune qui seront intégralement réclamés au contrevenant.

Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité de facturer les frais d'enlever au contrevenant en cas de dépôt sauvage avec une identification.

**Vote : 9      Pour : 9      Abstention : 0      Contre : 0**

**Délibération 2023/03/03/10**

### **Questions diverses :**

- Retour repas des Aînés : le retour de ce repas et de ce moment convivial a été très positif. Nous étions tous très heureux de pouvoir enfin l'organiser et y participer.
- Proposition achat ou location photocopieur : le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition compte tenu de la faible utilisation de notre photocopieur
- Journée citoyenne : une deuxième journée citoyenne pourra être organisée au printemps si des travaux nécessaires sont identifiés prochainement.
- Soirée jeux : des habitantes du village par l'intermédiaire du CAR souhaite organiser des soirées jeux afin de créer du lien social. Vous serez prochainement averti de la première date.
- Comité de pilotage mobilités douces : le premier adjoint à assister à la première réunion du comité de pilotage des mobilités douces. Un bureau d'étude va être mandaté par la CCVM afin de chiffrer le cout total des mobilités douces souhaitées par les communes de la CCVM.

<b>Numéro</b>	<b>Objet</b>	<b>Approuvée/Refusée</b>
2023/03/03/01	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	Approuvée
2023/03/03/02	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE	Approuvée
2023/03/03/03	COMPTE DE GESTION 2022	Approuvée
2023/03/03/04	COMPTE ADMINISTRATIF 2022	Approuvée
2023/03/03/05	AFFECTATION DU RESULTAT	Approuvée
2023/03/03/06	TRAVAUX SYLVICOLES	Approuvée
2023/03/03/07	RENOVATION DU BATIMENT MAIRIE	Approuvée
2023/03/03/08	DEVIS ALBIZZIA	Approuvée
2023/03/03/09	ZONE D'ACTIVITE	Approuvée
2023/03/03/10	FRAIS D'ENLEVEMENT DEPOTS SAUVAGES	Approuvée

La séance est levée à 23h18  
Le Maire

Patricia COQUARD

Le secrétaire de séance

Laurent BOHIN